

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 juin 2017

Le 15 juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente minutes le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Chemin des Dames s'est réuni en séance publique à la mairie de Craonne sous la présidence de M. Jean-Paul COFFINET.

Etaient présents avec voix délibérative : M. Jean-Marie MERLO – M. Jean-Paul COFFINET – M. Marc DAIME – Mme Béatrice OLIVIER – Mme Claudine BEAUDOUIN - M. Hervé BROCARD – Mme Patricia DEGAYE - M. Frédéric LALLEMENT – M. Johnny MOGLIA - Jean-Claude MICHEL – M. Patrice GRANDJEAN – Mme Geneviève HERMET - M. Pascal BOULANGER – Mme Micheline LADEUILLE - M. François RAHON – M. Matthias CARPENTIER – M. Daniel KEM – M. Fabrice BRIQUET – M. Claude COLLANGE – M. Bruno CHEVALIER – Mme Martine BRICOT – Mme Christelle REGNAULT - M. François HARANT – Mme Sarah FLAMANT – M. Hervé GIRARD - M. François PUCHOIS – M. Franck VILLEQUEY – M. Bruno CAILLIEZ.

Présents sans voix délibérative : M. Thierry GERAUDEL - M. Benoit MANIN – M. Hubert PAMART – M. Christian BALDUREAUX – Mme Séverine LOPPIN - M. Daniel BLOTTIERE – M. Michel GOBRON.

Absents excusés : Mme Evelyne SONNETTE – M. Régis OLIVIER – M. Henri de BENOIST – M. Bernard COURTEFOIS – M. Philippe DEBOUDT – Mme Nicole BEBEN – M. Pierre IGRAS – M. Jean-Pierre CHAYOUX – M. Jean-Noël DELBART – M. Marc FOSSE – Mme Cécile AMOUR – M. Michel BERTRAND – M. Fabrice BEROUDIAUX – Mme Colette LETONDEUR – M. Jacques LAURENTZ – M. Luc RODRIGUES – Mme Liane DEHAYE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire.
2. Attribution de subvention à l'ADMR de Beurieux – **Délibération 37-2017.**
3. Convention locale de coopération entre pôle emploi de Laon et la C.C.C.D. – **Délibération 38-2017.**
4. Demande de subvention « FDI » pour l'achat de matériel pour le chantier d'insertion – **Délibération 39-2017.**
5. Location du véhicule 9 places à l'association « la Cagna » – **Délibération 40 - 2017.**
6. Réalisation de la phase travaux pour les installations d'Assainissement Non Collectif sur la commune de Saint-Thomas – **Délibération 41-2017.**
7. Tarif des entrées aux spectacles à destination des scolaires – **Délibération 42 - 2017.**

8. Attribution des aides aux artisans et commerçants – **Délibération 43-2017.**
9. Réponse à l'appel à projets « la nature en chemins » – **Délibération 44-2017.**
10. Convention sur l'aide financière de la mission centenaire pour le projet des villages disparus – **Délibération 45-2017.**
11. Signature de l'accord cadre PRADET (Programme régional d'aménagement des territoires) – **Délibération 46-2017.**
12. Questions diverses.

Le président, M. Jean-Paul COFFINET procède à l'appel des délégués puis ouvre la séance le quorum étant atteint.

Mme Martine BRICOT est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu du 24 avril 2017.

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ADMR DE BEAURIEUX.

DELIBERATION N° 37-2017

Exposé de M. COFFINET

Lors du vote du budget, il a été prévu l'octroi en 2017 d'une subvention de fonctionnement pour l'ensemble des associations d'aide à domicile intervenant sur le territoire de la C.C.C.D. Cette subvention est répartie en fonction de la population desservie avec un maximum de 1,50 € par habitant, soit pour l'ADMR de la commune de Beurieux un montant de 6 258 €.

L'ADMR de Beurieux a formulé deux demandes :

1. Objet : Service d'accompagnement à la mobilité.

Subvention sollicitée : 1 100 €
Subvention accordée : 1 100 €

2. Objet : Service d'aide à la personne.

Subvention sollicitée : 7 680 €
Subvention accordée : 5 158 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à verser une subvention de 1 100 € à l'ADMR de Beurieux pour son service d'accompagnement à la mobilité et une subvention de 5 158 € pour son service d'aide à la personne.**

3. CONVENTION LOCALE DE COOPERATION ENTRE POLE EMPLOI DE LAON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES.

DELIBERATION N° 38-2017

Exposé de M. COFFINET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration et d'organisation entre la Communauté de Communes du Chemin des Dames en tant que Structure d'Insertion par l'Activité Economique et POLE EMPLOI concernant les modalités suivantes :

- Diagnostics et identifications des personnes en difficulté d'insertion
- Embauches des salariés inscrits ou non à Pôle Emploi.
- Accompagnement social et professionnel des salariés dans leur parcours d'insertion, en vue de leur permettre l'accès à des emplois ordinaires du marché du travail.
- Rôles et interventions de la structure IAE et collaboration avec Pôle Emploi.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à signer la convention locale de coopération entre pôle emploi de Laon et la Communauté de Communes du Chemin des Dames.**

4. DEMANDE DE SUBVENTION « FDI » POUR L'ACHAT DE MATERIEL POUR LE CHANTIER D'INSERTION.

DELIBERATION N° 39-2017

Exposé de M. COFFINET

Pour le bon fonctionnement du chantier d'insertion, il est nécessaire chaque année de renouveler partiellement le matériel. Au budget 2017 les crédits sont inscrits pour 2 tronçonneuses et 4 débroussailleuses.

Afin de limiter le coût pour la communauté de communes, le président propose de solliciter du Fonds Départemental d'Insertion (FDI) à hauteur de 50 %.

Plan de financement

Coût H.T. : 3 200 €

Subvention FDI : 1 600 €

Reste à charge C.C.C.D. : 1 600 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à solliciter une subvention FDI pour l'achat de matériel (2 tronçonneuses et 4 débroussailleuses) pour le chantier d'insertion.**
- **Autorise à l'unanimité le président à acheter le matériel.**

5. LOCATION DU VEHICULE 9 PLACES A L'ASSOCIATION « LA CAGNA ».

DELIBERATION N° 40-2017

Exposé de M. COFFINET

Dans le cadre des commémorations 2017 de la grande guerre, l'association "la Cagna" de Craonne a organisé une marche du 16 avril au 22 avril sur le département de l'Aisne. Pour organiser au mieux cette marche, l'association la Cagna a sollicité la Communauté de Communes du Chemin des Dames pour la mise à disposition du véhicule 9 places.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à émettre un titre de 500 € comme convenu avec l'association « la Cagna » pour la mise à disposition du véhicule 9 places.**

6. REALISATION DE LA PHASE TRAVAUX POUR LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LA COMMUNE DE SAINT-THOMAS.

DELIBERATION N° 41-2017

Exposé de M. GIRARD

Le conseil communautaire a par délibération n°5/2016 retenu l'entreprise G2C Environnement pour répondre à la problématique de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communautaire.

Monsieur le Président rappelle que l'entreprise G2C Environnement a récemment réalisé les études parcellaires sur la commune de Saint-Thomas (bon de commande n°1). Ces études étant presque terminées, Monsieur le président souhaite engager la phase de travaux sur cette commune. Celle-ci se déroulera sous maîtrise d'ouvrage privée non déléguée. Pour rappel, les missions de l'entreprise G2C Environnement consistent à :

- constituer un cahier des charges à destination des particuliers pour la consultation des entreprises faisant référence au rendu des études à la parcelle et permettant aux particuliers d'avoir l'ensemble des éléments pour choisir une entreprise,
- suivre les travaux,
- organiser des réunions publiques.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes envoie un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il rappelle que les coûts des travaux et de maîtrise d'œuvre reviennent en totalité aux propriétaires. La communauté de communes peut servir d'intermédiaire entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les propriétaires afin que ces derniers puissent bénéficier des aides qui leur seraient éventuellement attribuées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Président :

- **à engager la phase travaux sur la commune de Saint-Thomas.**
- **à signer les bons de commande à l'entreprise G2C Environnement pour la constitution du cahier des charges à destination des particuliers, pour le suivi des travaux sur la commune de Saint-Thomas et pour l'organisation de réunions publiques.**
- **à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une subvention à hauteur de 60 % des travaux pour les propriétaires intéressés.**

M. GIRARD explique que la demande de subvention pour les études à Aizelles est partie. Il va rencontrer Mme HERMET pour fixer les dates sur la commune de Craonne. La commune de Craonnelle est en phase de réactualisation de son zonage, l'enquête publique va démarrer.

M. GIRARD ajoute qu'il ne faut pas perdre de temps car l'agence de l'eau lui a confirmé que les villages prioritaires au 9^{ème} plan ne le seront peut-être plus au suivant après 2018. Pour les communes qui auront commencé la phase d'études ce sera bon.

En ce qui concerne Sainte-Croix, les études ont été réalisées. Avant de pouvoir lancer les travaux, un réseau d'eau pluviale doit être créé car beaucoup de maisons ont besoin d'un exutoire. L'appel d'offres est en cours. En ce qui concerne les travaux, Mme FLAMANT ne peut pas donner de date de démarrage, elle craint que pour 2018 ce soit difficile.

7. COUT DES SORTIES « NATURE », CULTURELLES ET DES ACTIVITES SPORTIVES A DESTINATION DES SCOLAIRES.

DELIBERATION N° 42-2017

Exposé de Mme BRICOT

Délibération qui annule et remplace la délibération n°33/2014.

Dans le domaine de sa compétence « Organisation de manifestations culturelles, festives et sportives à caractère communautaire », la Communauté de Communes du Chemin des Dames organise des sorties « nature », culturelles et des activités sportives à destination des scolaires.

Le président propose de fixer la participation des scolaires à 2.50 € par enfant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **Accepte à l'unanimité de fixer le tarif des sorties à destination des scolaires à 2.50 € par enfant.**

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ARTISANS ET COMMERCANTS : VALIDATION DES DOSSIERS 2017.

DELIBERATION N° 43-2017

Exposé de M. CHEVALIER

La Communauté de Communes du Chemin des Dames a reconduit son dispositif d'aide aux artisans et commerçants pour l'année 2017. Pour rappel la participation de la C.C.C.D. correspond à 25% des investissements éligibles, plafonnée à 4 000 euros.

Compte tenu des dossiers présentés par les entreprises et des modalités d'attribution de la subvention,

M. COFFINET ajoute que les dossiers sont étudiés et validés au préalable par la chambre des métiers, la chambre de commerce ou la chambre d'agriculture.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **d'attribuer une subvention aux entreprises suivantes :**

GERANT	ACTIVITE	COMMUNE	PROJET	Montant en HT en €	SUBVENTION En €
M.PICART	Boulangier	CORBENY	Acquisition d'une chambre de pousse	5 390.00	1 348.00
M.SUBRA	Terrassement	CORBENY	Acquisition d'une mini-pelle et accessoires	35 950.00	4 000.00
Mme ENISCOURT	Eleveur, producteur	BOURG ET COMIN	Acquisition d'un laboratoire, pince à ballot	14 907.50	3 727.00
M.VERLYCK	Hôtel-restaurant	BOUCONVILLE -VAUCLAIR	Alarme incendie	2 200.00	550.00
TOTAL					9 625.00

9. CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS REGIONAL « LA NATURE EN CHEMINS » 2017.

DELIBERATION N° 44-2017

Exposé de M. CHEVALIER

La région lance un appel à projets "la nature en chemins" pour restaurer la biodiversité des chemins ruraux.

Les chemins, et notamment les chemins ruraux, constituent une trame écologique régionale hors du commun, et un support précieux pour la biodiversité. Cependant au cours des décennies passées, ils ont souffert de différentes dégradations qui ont abouti à la régression de ces espaces.

Consciente de leur importance, la région souhaite accompagner les collectivités qui s'engagent dans la reconquête et la préservation de ces chemins.

Pour cela elle met en place un appel à projets intitulé "la nature en chemins".

Le soutien porte sur des actions de plantations (haies ou arbres fruitiers) et d'ensemencement de bandes herbacées, particulièrement utiles à la biodiversité sur les chemins ruraux.

Les initiatives développées à l'échelle intercommunale ou sur un périmètre permettant d'optimiser les résultats sur la biodiversité seront privilégiées.

Dans un souci de convergence avec les actions qui ont déjà pu être menées dans le domaine de la biodiversité (réserve naturelle des coteaux du chemin des dames, recensement des chemins ruraux...) il est proposé que la CCCD réponde à titre expérimental à l'appel à projets "la nature en chemins" pour une partie de son territoire.

Plan de financement prévisionnel (HT) pour 8 000 ml :

CHARGES		RESSOURCES	
Animation du projet sur 8km (prospection, animation, encadrement)	9 000.00€	Région 70%	8 148.00€
Achat de 3000 Arbustes et livraison	1 800.00€	Communauté de Communes du Chemin des Dames	3 492.00€
Achat de 3000 Protections anti lapins	840.00€		
	11 640.00 €		11 640.00€

Le budget et le plan de financement prévisionnels de cette opération sont à titre indicatif afin de pouvoir répondre à l'appel à projets dans les délais impartis.

A l'issue de la démarche de concertation avec les communes et les riverains un nouveau plan de financement sera présenté au conseil communautaire. Celui-ci précisera entre autres le nombre de mètres linéaires retenu ainsi que la participation régionale.

M. CHEVALIER explique que c'est un projet qui va prendre du temps puisqu'il va falloir rencontrer les communes et les propriétaires limitrophes des chemins afin d'établir des conventions triparties.

En réponse à M. HARANT, M. CHEVALIER explique que c'est un chiffrage estimatif réalisé par l'association « les chemins de Picardie » et que l'animation inclut la prospection aussi.

En réponse à M. GIRARD, M. CHEVALIER explique que pour le moment rien n'est défini puisqu'il faudra l'accord des communes et des particuliers mais qu'il y a des pistes :

- 1 zone touristique le long de la D18 qui possède un intérêt en matière d'interprétation des paysages.
- 1 zone de reconquête sur la commune de Vassogne.
- 1 zone de délimitation dans le secteur Corbeny-Berrieux.
- 1 zone d'essai « biodiversité » sur la commune de Neuville sur Ailette.
-

M. CHEVALIER a aussi demandé l'ajout de chemins à proximité des écoles dans un but éducatif.

M. COLLANGE pense que c'est un projet intéressant mais qu'il faudra prendre en compte l'utilisation des chemins par les agriculteurs par exemple. Il explique qu'un tel projet a déjà été mis en place sur une autre communauté de communes.

M. BRIQUET met en garde les élus concernant l'entretien de ces plantations, qui va le faire ?

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le président à répondre à l'appel à projets régional "La nature en chemins" et à signer les documents relatifs à la candidature.**

10. SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA C.C.C.D. ET LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « MISSION DU CENTENAIRE DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE 1914-2014 » POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU PROJET DE VALORISATION DES VILLAGES DETRUIITS

DELIBERATION N° 45-2017

Exposé de M. COLLANGE

Par délibération en date du 13 février 2017, la C.C.C.D. a sollicité une subvention de l'ONAC dans le cadre des commémorations du Centenaire de la Première guerre mondiale pour le circuit des villages détruits.

En réponse à cette demande, le groupement d'intérêt public, Mission Centenaire a décidé d'attribuer une subvention de 2 000 €.

Afin d'établir les conditions de versement de l'aide financière une convention de subvention doit être signée entre les parties.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **Autorise à l'unanimité le Président à signer la convention relative à l'attribution de la subvention.**

11. SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE SUR L'ESPACE INFRA-REGIONAL « AISNE-SUD » DE LA POLITIQUE REGIONALE D'AMENAGEMENT ET D'EQUILIBRE DES TERRITOIRES (PRADET) 2016-2021.

DELIBERATION N° 46-2017

Exposé de M. COFFINET

A la faveur de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 pour une nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), un nouveau projet de territoire régional, construit avec les territoires, va émerger avec l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET). Cette évolution induit la définition d'une nouvelle Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires (PRADET) pour la période 2016-2021.

Le nouveau dispositif opérationnel d'aménagement et d'équilibre des territoires intègre plusieurs dimensions, conçues pour que chaque échelle de territoire puisse trouver pour ses projets un support de coopération adapté avec la Région.

Son objectif est de donner à chaque opération présentée par territoire, en fonction de son impact attendu, une réponse pertinente au sein d'une programmation opérationnelle et financière unique et priorisée par territoire.

Quatre fonds ont été créés pour répondre aux attendus spécifiques des différents territoires.

- Le fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines
- Le fonds d'appui aux projets d'agglomération
- Le fonds d'appui à l'aménagement des territoires
- Le fonds de redynamisation rurale

Les crédits mobilisables sont exclusivement des crédits d'investissement.

La région propose de formaliser le partenariat qu'elle souhaite engager avec les territoires sous la forme d'accords-cadres. Ceux-ci sont définis de manière adaptée aux configurations territoriales et aux spécificités de chaque espace infra-régional et présentent :

- Un cadre d'orientation stratégique faisant accord entre les différentes composantes de l'espace infra-régional et la Région, défini à partir du croisement des documents de référence territoriaux existants (SCOT, PLUI, schéma intercommunal d'organisation et de mutualisation des services,...) et des schémas et priorités régionales.
- Les conditions de mobilisation du dispositif régional par les territoires.
- Les modalités du pilotage opérationnel et partenarial du dispositif.
- Les modalités d'organisation des ressources territoriales

Un travail partenarial a donc été engagé entre chaque espace infra-régional pour mettre en place les accords-cadres prévus et notamment définir le cadre d'orientation stratégique donné à chaque espace avant de le décliner sous la forme de programmations pluriannuelles.

Pour la C.C.C.D. cela représente 322 035 euros de fonds mobilisables sur une enveloppe de 6 729 000 euros.

M. COFFINET explique qu'il faut signer cet accord pour pouvoir solliciter les fonds, nous pouvons être concernés au sein de notre communauté de communes par quelques axes qui seront financés : le tourisme, la désertification médicale, l'habitat.

Contrairement à ce que pense M. RAHON, notre communauté de communes est concernée puisque 322 035 € de fonds sont mobilisables pour la C.C.C.D. Par contre les projets déposés doivent obligatoirement coûter au moins 100 000 €.

Mme BRICOT pense que ce qui va nous pénaliser c'est que la C.C.C.D ne dispose ni d'un SCoT, ni d'un PLUI.

M.COFFINET confirme qu'il est donc important de réaliser au plus vite notre projet de territoire.

Mme LAHAYE ajoute que sur les 322 035 € mobilisables, la C.C.C.D. dispose de 40 000 € en moins qui ont déjà été attribués pour l'OPAH en 2016.

En réponse à M. RAHON, M. COFFINET confirme que la région finance les projets à hauteur de 70 %.

En réponse à M. CAILLIEZ, on peut réfléchir, en effet à reconduire l'OPAH et à solliciter de nouvelles subventions de la Région.

M. COLLANGE conclut en précisant que le projet de Vauclair entre dans le champ des projets qui pourront être subventionnés mais que cela passera obligatoirement par une étude de faisabilité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre du PRADET sur l'espace infra-régional "Aisne-sud".**

- **Autorise à l'unanimité le Président à signer l'accord-cadre pour la période 2016-2021.**

1. QUESTIONS DIVERSES

FPIC

Le président confirme que, comme l'an passé, il souhaite garder la répartition de droit commun.

CHANTIER D'INSERTION

Un comité de pilotage est mis en place pour le renouvellement du chantier d'insertion : axes sur trois ans à prévoir.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'arrêté est arrivé : Corbeny, Beurieux et Bourg et Comin ont maintenant 5 titulaires et Oeuilly 2 titulaires. Les communes concernées par le changement doivent délibérer pour nommer les conseillers communautaires.

GEMAPI

La DDT souhaite connaître ce que la C.C.C.D. envisage de mettre en œuvre concernant l'exercice des compétences GEMAPI, eau potable et assainissement collectif et non-collectif : transfert ou non des compétences, structure à laquelle la C.C.C.D envisage de les transférer le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le conseil envisage de transférer la compétence GEMAPI aux syndicats existants pour la gestion des milieux aquatiques et à l'entente Oise Aisne pour la prévention des inondations.

En ce qui concerne la compétence « eau », M. COFFINET pense qu'il faudrait la transférer aux syndicats s'ils sont maintenus.

Pour l'assainissement on prendra ou on confiera la compétence mais cela coûtera forcément plus cher. Les sénateurs sont en train d'essayer de revenir sur cette disposition de la loi. Le président espère qu'ils pourront le faire car les syndicats fonctionnent bien. La commission environnement doit travailler sur le transfert de la compétence « eau et assainissement ». Il est trop tôt pour prendre une décision pour une compétence qui devra être prise en 2020.

La séance est levée à 20 h 35.